

### Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

- Parcelle cadastrale/immeuble
- PCN 2019
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Localisations de la modification ponctuelle
- Délimitation de la zone verte
- Surface hydrographique
- Parcelle cadastrale modifiée sous PCN 2022

#### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

- Zones d'habitation
- Zones mixtes
- Zones d'habitation 1
- Zone mixte villageoise
- Zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et équipements publics
- Zone de sports et de loisirs
- Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination de la ou des zones		COS		CUS		CSS	
		max	min	max	min	max	min

#### Zone verte :

- Zone agricole
- Zone forestière
- Zone de verdure

#### Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- Coulée verte
- Parking écologique
- Etude de sol
- Gestion des eaux pluviales
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés" (à titre indicatif)
- Couloir pour projets routiers
- Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

#### Secteurs et éléments protégés d'intérêt commun

- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Petit patrimoine à conserver
- Alignement d'une construction existante à préserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver

#### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

à l'aménagement du territoire

- Plan Directeur Sectoriel :
  - PDS - Décharges pour déchets inertes
  - PDS - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
  - PDS - "Grands Ensembles Paysagers" - Haute-Sûre-Kirschpelt
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Habitat et Oiseaux
  - Zone protégée d'intérêt national (ZPIN)
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Monuments nationaux (état au 14 octobre 2020)
- à la gestion de l'eau
  - Zone inondable
    - Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)
  - Zone de protection des eaux souterraines (ZPS)
    - Zone de protection immédiate (Zone I)
    - Zone de protection rapprochée (Zone II)
    - Zone de protection rapprochée à vulnérabilité élevée (Zone II-V1)
    - Zone de Protection éloignée (Zone III)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national
  - Route Nationale (RN)
  - Chemin Repris (CR)

#### Informations complémentaires (à titre indicatif)

- PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur
- Mesures engendrées par la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (loi du 18 juillet 2018)
  - Biotopes protégés
  - Zones soumises aux dispositions de l'art. 17 et/ou 21
  - Surfaces nécessitant une compensation environnementales, selon les dispositions de l'art. 27
  - Surfaces désignées pour l'accueil de compensations

#### Indications complémentaires

Les espaces ou zones définies en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de site archéologique sont indiqués sur des plans séparés à titre d'information quant à leur existence sur les terrains concernés. Ces plans sont à retrouver dans l'étude préparatoire section 1, à l'article 12 "Dispositions légales et réglementaires arrêtées au niveau national".

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

**Administration Communale de Préizerdaul**  
 3, rue de la Mairie  
 L-8606 Bettborn

PROJET :

**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL**  
 Modification Ponctuelle

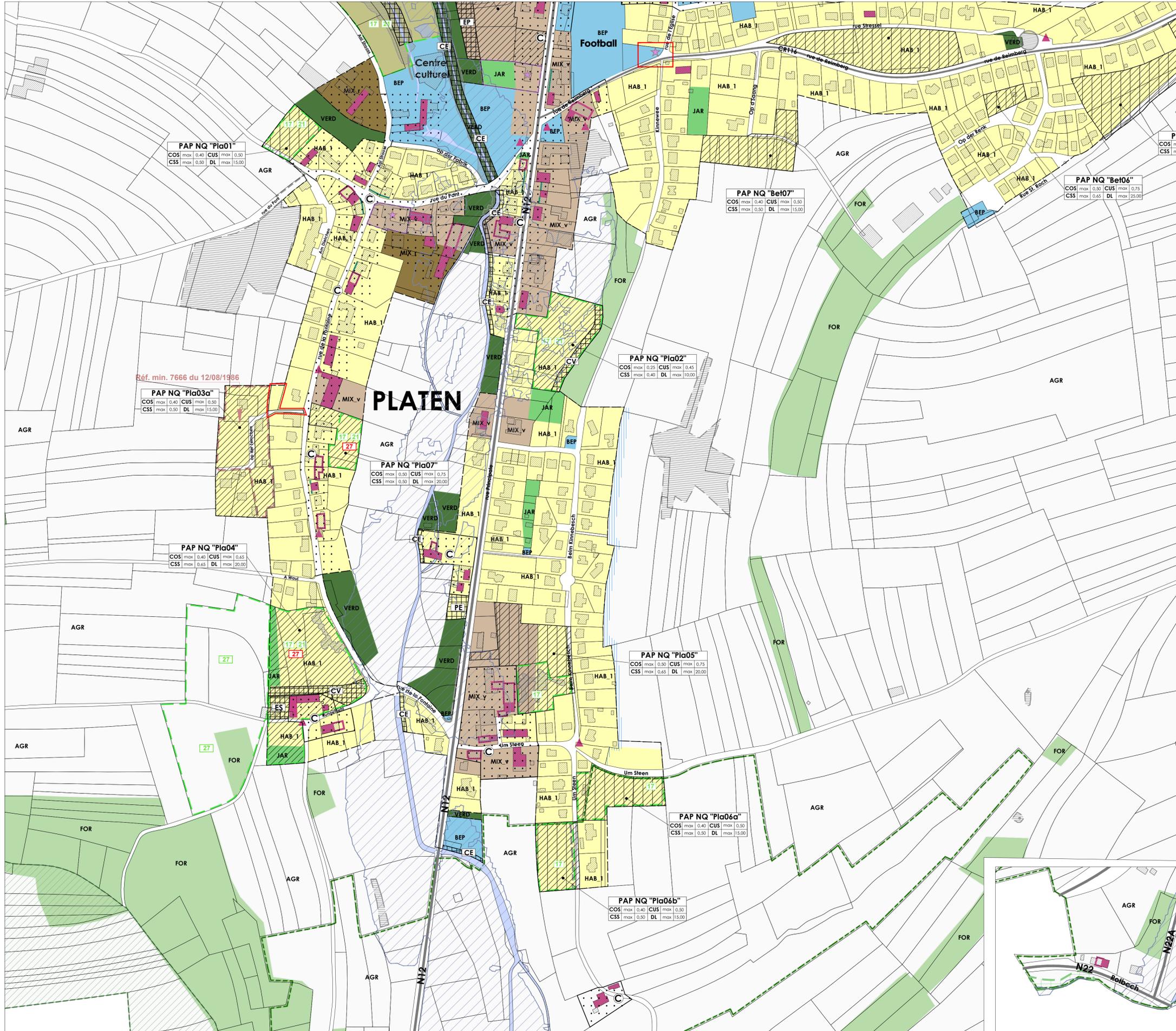
DATE : novembre 2022    DESSINE : LM    CONTRÔLE : AG    ÉCHELLE : 1/2500    FORMAT : A1    DATE INDICE :    N° INDICE :



# Plan d'Aménagement Général



FICHER : VSR\FILE04\DATA EP\DOSSIERS\PAG-PREIZERDAUL-18-G-58207\_MODIFICATIONS PONCTUELLES DU PAG\211216\_MPO-LOG-PLA03\PARTIE GRAPHIQUE\PAG\221115\_MPO ANNEXE 1\_PAG\_PG COORDONNEE.DWG



### Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

- Parcelle cadastrale/immeuble
- PCN 2019
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Localisations de la modification ponctuelle
- Délimitation de la zone verte
- Surface hydrographique
- Parcelle cadastrale modifiée sous PCN 2022

#### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

- Zones d'habitation
- Zones mixtes
- Zone d'habitation 1
- Zone mixte villageoise
- Zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et équipements publics
- Zone de sports et de loisirs
- Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination de la ou des zones			
COS	max	CUS	max
CSS	max	DL	max

#### Zone verte :

- Zone agricole
- Zone de verdure
- Zone forestière

#### Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- Coulée verte
- Parking écologique
- Etude de sol
- Gestion des eaux pluviales
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés" (à titre indicatif)
- Couloir pour projets routiers
- Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Petit patrimoine à conserver
- Zone d'extraction
- Intégration paysagère
- Éléments naturels à préserver
- Cours d'eau

#### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

à l'aménagement du territoire

Plan Directeur Sectoriel :

- PDS - Décharges pour déchets inertes
- PDS - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
- PDS - "Grands Ensembles Paysagers" - Haute-Sûre-Kirschpelt

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Habitat et Oiseaux
- Zone protégée d'intérêt national (ZPIN)

à la protection des sites et monuments nationaux

- Monuments nationaux (état au 14 octobre 2020)

à la gestion de l'eau

- Zone inondable
- Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)
- Zone de protection des eaux souterraines (ZPS)
- Zone de protection immédiate (Zone I)
- Zone de protection rapprochée (Zone II)
- Zone de protection rapprochée à vulnérabilité élevée (Zone II-V1)
- Zone de Protection éloignée (Zone III)

aux réseaux d'infrastructures de transport national

- Route Nationale (RN)
- Chemin Repris (CR)

#### Informations complémentaires (à titre indicatif)

- PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur
- Mesures engendrées par la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (loi du 18 juillet 2018)
- Biotopes protégés
- Zones soumises aux dispositions de l'art. 17 et/ou 21
- Surfaces nécessitant une compensation environnementales, selon les dispositions de l'art. 27
- Surfaces désignées pour l'accueil de compensations

#### Indications complémentaires

Les espaces ou zones définies en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de site archéologique sont indiqués sur des plans séparés à titre d'information quant à leur existence sur les terrains concernés. Ces plans sont à retrouver dans l'étude préparatoire section 1, à l'article 12 "Dispositions légales et réglementaires arrêtées au niveau national".

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

**Administration Communale de Préizerdaul**  
3, rue de la Mairie  
L-8606 Bettborn

PROJET :

**PLAN D'AMÉNAGEMENT GENERAL**  
Modification Ponctuelle

DATE :	DESSEIN :	CONTRÔLE :	ÉCHELLE :	FORMAT :	DATE INDICE :	N° INDICE :
novembre 2022	LM	AG	1/2500	A1		



# Plan d'Aménagement Général



FICHER : \\SRV\FILE01\DATA\EPI\DOSSIERS\PAG-PREIZERDAUL-18-G-58207\_MODIFICATIONS PONCTUELLES DU PAG\211216\_MOPO-LOG-PLA03\PARTIE GRAPHIQUE\PAG\211215\_MOPO ANNEXE 1\_PAG\_PG COORDONNÉE.DWG



### Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

- Parcelle cadastrale/immeuble PCN 2019
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Localisations de la modification ponctuelle
- Délimitation de la zone verte
- Surface hydrographique
- Parcelle cadastrale modifiée sous PCN 2022

#### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

- Zones d'habitation
  - HAB-1 Zone d'habitation 1
- Zones mixtes
  - MIX-v Zone mixte villageoise
  - MIX-r Zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et équipements publics (BEP)
- Zone de sports et de loisirs (REC)
- Zone de jardins familiaux (JAR)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination de la ou des zones			
COS	max	CUS	max
CSS	max	DL	max

#### Zone verte :

- AGR Zone agricole
- VERD Zone de verdure
- FOR Zone forestière

#### Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- Coulée verte
- Parking écologique
- Etude de sol
- Gestion des eaux pluviales
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés" (à titre indicatif)
- Couloir pour projets routiers
- Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales
- Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Petit patrimoine à conserver
- Zone d'extraction
- Intégration paysagère
- Éléments naturels à préserver
- Cours d'eau

#### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

à l'aménagement du territoire

- Plan Directeur Sectoriel :
  - PDS - Décharges pour déchets inertes
  - PDS - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
  - PDS - "Grands Ensembles Paysagers" - Haute-Sûre-Kirschpelt
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Habitat et Oiseaux
  - Zone protégée d'intérêt national (ZPIN)
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Monuments nationaux (état au 14 octobre 2020)
- à la gestion de l'eau
  - Zone inondable
    - Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)
  - Zone de protection des eaux souterraines (ZPS)
    - Zone de protection immédiate (Zone I)
    - Zone de protection rapprochée (Zone II)
    - Zone de protection rapprochée à vulnérabilité élevée (Zone II-V1)
    - Zone de Protection éloignée (Zone III)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national
  - Route Nationale (RN)
  - Chemin Repris (CR)

#### Informations complémentaires (à titre indicatif)

- PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur
- Mesures engendrées par la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (loi du 18 juillet 2018)
  - Biotopes protégés
  - Zones soumises aux dispositions de l'art. 17 et/ou 21
  - Surfaces nécessitant une compensation environnementales, selon les dispositions de l'art. 27
  - Surfaces désignées pour l'accueil de compensations

#### Indications complémentaires

Les espaces ou zones définies en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de site archéologique sont indiqués sur des plans séparés à titre d'information quant à leur existence sur les terrains concernés. Ces plans sont à retrouver dans l'étude préparatoire section 1, à l'article 12 "Dispositions légales et réglementaires arrêtées au niveau national".

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

**Administration Communale de Préizerdaul**  
 3, rue de la Mairie  
 L-8606 Bettborn

PROJET :

**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL**  
 Modification Ponctuelle

DATE :	DESSEIN :	CONTRÔLE :	ÉCHELLE :	FORMAT :	DATE INDICE :	N° INDICE :
novembre 2022	LM	AG	1/2500	A1		



# Plan d'Aménagement Général

FICHER : VSRVFILE04\DATA EP\DOSSIERS\PAG-PRÉIZERDAUL-18-G-58207\_MODIFICATIONS PONCTUELLES DU PAG\211216\_MOPO-LOG-PLA03\PARTIE GRAPHIQUE\PAG\21115\_MOPO ANNEXE 1\_PAG\_PG COORDONNÉE.DWG



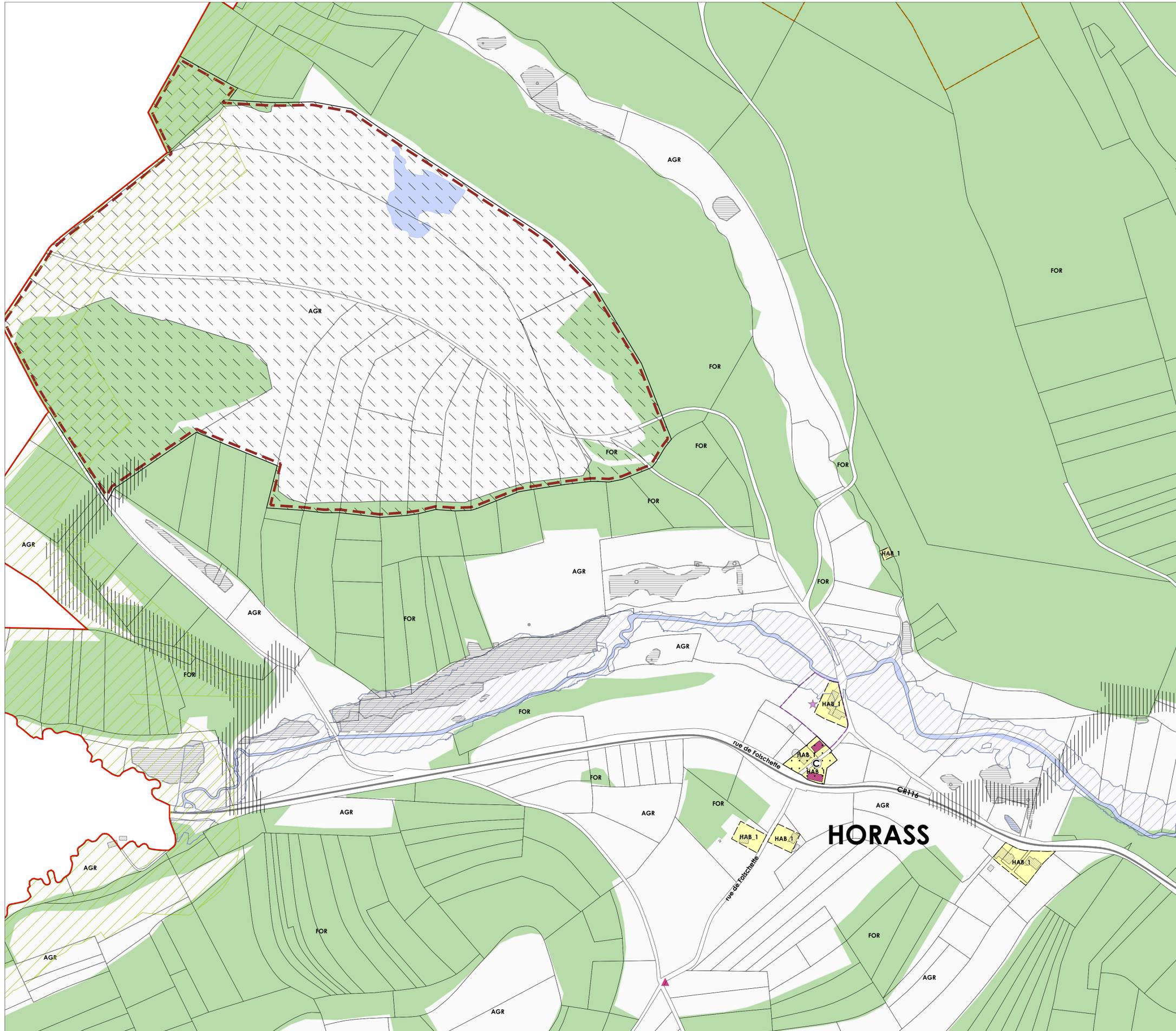
OBJET :

**PRATZ**

**PARTIE GRAPHIQUE**  
 version coordonnée

556

B



### Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

- Parcelle cadastrale/immeuble PCN 2019
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Localisations de la modification ponctuelle
- Délimitation de la zone verte
- Surface hydrographique
- Parcelle cadastrale modifiée sous PCN 2022

#### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

- Zones d'habitation
  - HAB.1 Zone d'habitation 1
- Zones mixtes
  - MIX.v Zone mixte villageoise
  - MIX.r Zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et équipements publics (BEP)
- Zone de sports et de loisirs (REC)
- Zone de jardins familiaux (JAR)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

#### Zone verte :

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière
- VERD Zone de verdure

#### Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- Coulée verte
- Parking écologique
- Etude de sol
- Gestion des eaux pluviales
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés" (à titre indicatif)
- Couloir pour projets routiers
- Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

#### Secteurs et éléments protégés d'intérêt commun

- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Petit patrimoine à conserver
- Alignement d'une construction existante à préserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver

#### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

à l'aménagement du territoire

- Plan Directeur Sectoriel :
  - PDS - Décharges pour déchets inertes
  - PDS - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
  - PDS - "Grands Ensembles Paysagers" - Haute-Sûre-Kirschpelt
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Habitat et Oiseaux
  - Zone protégée d'intérêt national (ZPIN)
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Monuments nationaux (état au 14 octobre 2020)
- à la gestion de l'eau
  - Zone inondable
    - Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)
  - Zone de protection des eaux souterraines (ZPS)
    - Zone de protection immédiate (Zone I)
    - Zone de protection rapprochée (Zone II)
    - Zone de protection rapprochée à vulnérabilité élevée (Zone II-V1)
    - Zone de Protection éloignée (Zone III)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national
  - Route Nationale (RN)
  - Chemin Repris (CR)

#### Informations complémentaires (à titre indicatif)

- PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur
- Mesures engendrées par la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (loi du 18 juillet 2018)
  - Biotopes protégés
  - Zones soumises aux dispositions de l'art. 17 et/ou 21
  - Surfaces nécessitant une compensation environnementales, selon les dispositions de l'art. 27
  - Surfaces désignées pour l'accueil de compensations

#### Indications complémentaires

Les espaces ou zones définies en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de site archéologique sont indiqués sur des plans séparés à titre d'information quant à leur existence sur les terrains concernés. Ces plans sont à retrouver dans l'étude préparatoire section 1, à l'article 12 "Dispositions légales et réglementaires arrêtées au niveau national".

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

**Administration Communale de Préizerdaul**  
 3, rue de la Mairie  
 L-8606 Bettborn

PROJET :

**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL**  
 Modification Ponctuelle

DATE :	DESSINE :	CONTRÔLE :	ÉCHELLE :	FORMAT :	DATE INDICE :	N° INDICE :
novembre 2022	LM	AG	1/2500	A1		

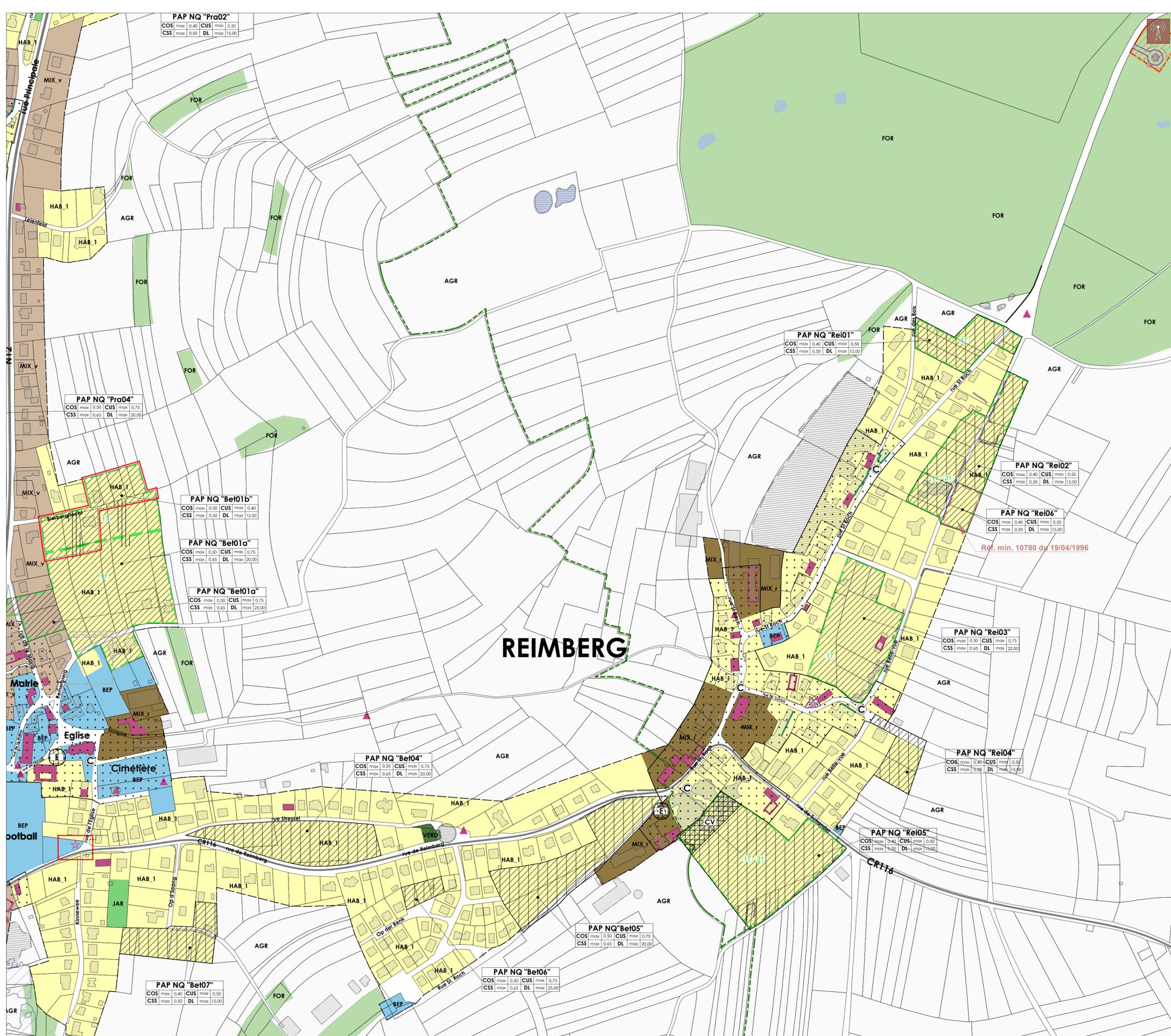
OBJET :

**HORASS**

**PARTIE GRAPHIQUE**  
 version coordonnée

756

B'



### Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

- Parcelle cadastrale/immeuble PCN 2019
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Localisations de la modification ponctuelle
- Délimitation de la zone verte
- Surface hydrographique
- Parcelle cadastrale modifiée sous PCN 2022

#### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

- Zones d'habitation
- Zones mixtes
- Zone d'habitation 1 (HAB.1)
- Zone mixte villageoise (MIX.v)
- Zone mixte rurale (MIX.r)
- Zone de bâtiments et équipements publics (BEP)
- Zone de sports et de loisirs (REC)
- Zone de jardins familiaux (JAR)

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

#### Zone verte :

- Zone agricole (AGR)
- Zone forestière (FOR)
- Zone de verdure (VERD)

#### Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- Coulée verte
- Parking écologique
- Etude de sol
- Gestion des eaux pluviales
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés" (à titre indicatif)
- Couloir pour projets routiers
- Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

#### Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Petit patrimoine à conserver
- Alignement d'une construction existante à préserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Zone d'extraction

#### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

à l'aménagement du territoire

- Plan Directeur Sectoriel :
  - PDS - Décharges pour déchets inertes
  - PDS - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
  - PDS - "Grands Ensembles Paysagers" - Haute-Sûre-Kirschpelt
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Habitat et Oiseaux
  - Zone protégée d'intérêt national (ZPIN)
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Monuments nationaux (état au 14 octobre 2020)
- à la gestion de l'eau
  - Zone inondable
    - Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)
  - Zone de protection des eaux souterraines (ZPS)
    - Zone de protection immédiate (Zone I)
    - Zone de protection rapprochée (Zone II)
    - Zone de protection rapprochée à vulnérabilité élevée (Zone II-V1)
    - Zone de Protection éloignée (Zone III)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national
  - Route Nationale (RN)
  - Chemin Repris (CR)

#### Informations complémentaires (à titre indicatif)

- PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur
- Mesures engendrées par la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (loi du 18 juillet 2018)
  - Biotopes protégés
  - Zones soumises aux dispositions de l'art. 17 et/ou 21
  - Surfaces nécessitant une compensation environnementales, selon les dispositions de l'art. 27
  - Surfaces désignées pour l'accueil de compensations

#### Indications complémentaires

Les espaces ou zones définies en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de site archéologique sont indiqués sur des plans séparés à titre d'information quant à leur existence sur les terrains concernés. Ces plans sont à retrouver dans l'étude préparatoire section 1, à l'article 12 "Dispositions légales et réglementaires arrêtées au niveau national".

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :

**Administration Communale de Préizerdau**  
 3, rue de la Mairie  
 L-8606 Bettborn

PROJET :

**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL**  
 Modification Ponctuelle

DATE :	DESSEIN :	CONTRÔLE :	ÉCHELLE :	FORMAT :	DATE INDICE :	N° INDICE :
novembre 2022	LM	AG	1/2500	A1		



# Plan d'Aménagement Général



OBJET :

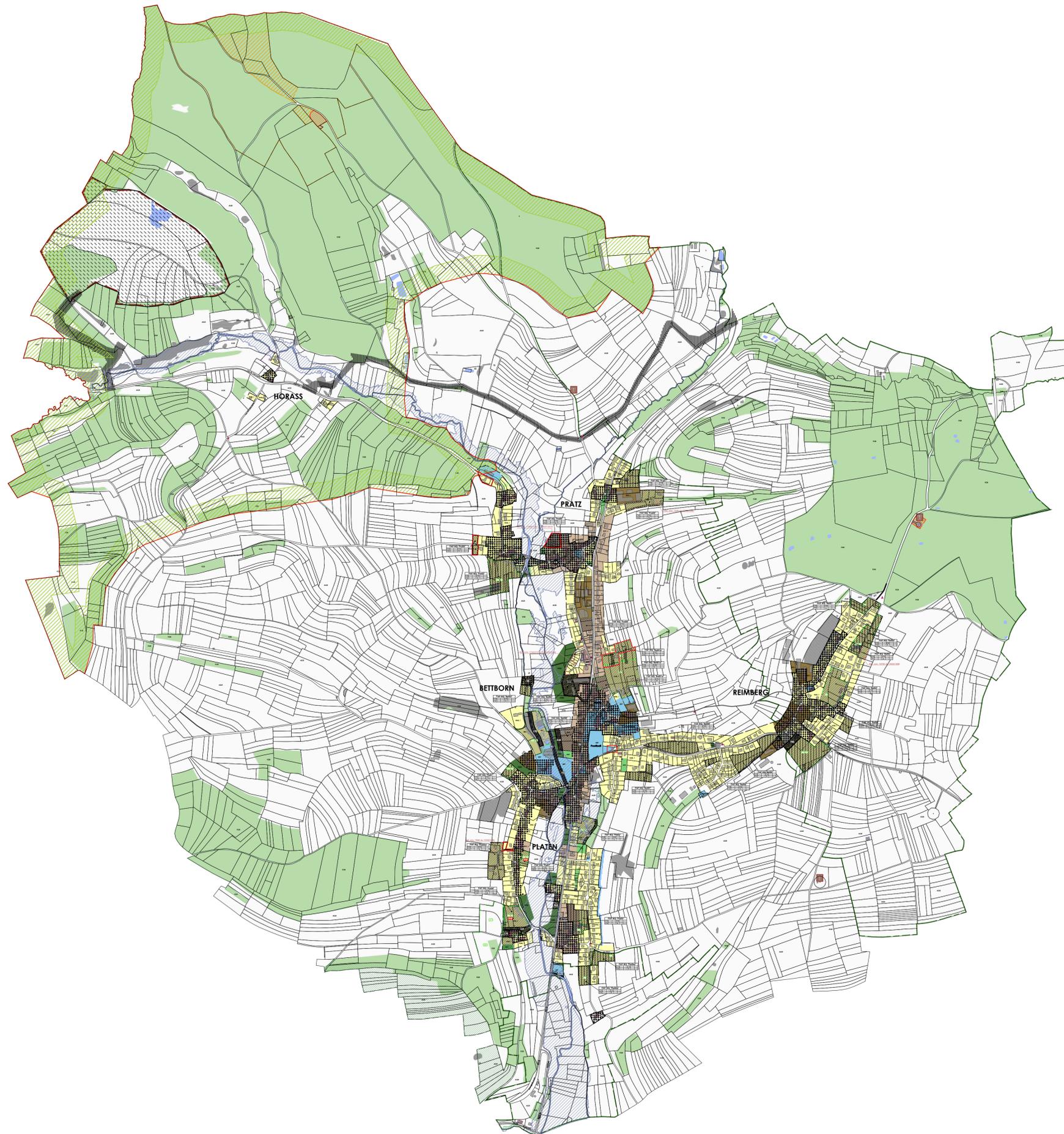
**REIMBERG**

**PARTIE GRAPHIQUE**  
 version coordonnée

756

C

FICHER : \\SRV\FILE04\DATA\EPI\DOSSIERS\PAG-PRZEIZERDAUL-18-G-58207\_MODIFICATIONS PONCTUELLES DU PAG\211216\_MOPO-LOG-PLA03\PARTIE GRAPHIQUE\PAG\221115\_MOPO ANNEXE 1\_PAG PG COORDONNEE.DWG



### Légende Projet d'aménagement général

Règlement grand-ducal du 8 mars 2017

- Parcelaire cadastrale/immeuble PCN 2019
- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Localisations de la modification ponctuelle
- Délimitation de la zone verte
- Surface hydrographique
- Parcelle cadastrale modifiée sous PCN 2022

#### Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

- Zones d'habitation
- Zones mixtes
- Zone d'habitation 1
- Zone mixte villageoise
- Zone mixte rurale
- Zone de bâtiments et équipements publics
- Zone de sports et de loisirs
- Zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

#### Zone verte :

- Zone agricole
- Zone forestière
- Zone de verdure

#### Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- Coulée verte
- Parking écologique
- Etude de sol
- Gestion des eaux pluviales
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés" (à titre indicatif)
- Couloir pour projets routiers
- Couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

#### Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- Secteur protégé de type "environnement construit"
- Construction à conserver
- Petit patrimoine à conserver
- Alignement d'une construction existante à préserver
- Gabarit d'une construction existante à préserver
- Zone d'extraction

#### Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives :

- à l'aménagement du territoire
  - Plan Directeur Sectoriel :
    - PDS - Décharges pour déchets inertes
    - PDS - Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles
    - PDS - "Grands Ensembles Paysagers" - Haute-Sûre-Kirschpelt
  - à la protection de la nature et des ressources naturelles
    - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Habitat et Oiseaux
    - Zone protégée d'intérêt national (ZPIN)
  - à la protection des sites et monuments nationaux
    - Monuments nationaux (état au 14 octobre 2020)
  - à la gestion de l'eau
    - Zone inondable
      - Zone inondable - HQ extrême (faible probabilité)
    - Zone de protection des eaux souterraines (ZPS)
      - Zone de protection immédiate (Zone I)
      - Zone de protection rapprochée (Zone II)
      - Zone de protection rapprochée à vulnérabilité élevée (Zone II-V1)
      - Zone de Protection éloignée (Zone III)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national
  - Route Nationale (RN)
  - Chemin Repris (CR)

#### Informations complémentaires (à titre indicatif)

- PAP approuvé par le Ministère de l'Intérieur
- Mesures engendrées par la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (loi du 18 juillet 2018)
  - Biotope protégé
  - Zones soumises aux dispositions de l'art. 17 et/ou 21
  - Surfaces nécessitant une compensation environnementales, selon les dispositions de l'art. 27
  - Surfaces désignées pour l'accueil de compensations

#### Indications complémentaires

Les espaces ou zones définies en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques comme par exemple les zones de site archéologique sont indiqués sur des plans séparés à titre d'information quant à leur existence sur les terrains concernés. Ces plans sont à retrouver dans l'étude préparatoire section 1, à l'article 12 "Dispositions légales et réglementaires arrêtées au niveau national".

MAÎTRE DE L'OUVRAGE :  
**Administration Communale de Preizerdaul**  
 3, rue de la Mairie  
 L-8606 Bettborn

PROJET :  
**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL**  
 Modification Ponctuelle

DATE : novembre 2022	DESSINE : LM	CONTRÔLE : AG	ÉCHELLE : 1/10 000	FORMAT : A1	DATE INDICE :	N° INDICE :
-------------------------	-----------------	------------------	-----------------------	----------------	---------------	-------------